

REGLEMENTATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE ACCUEIL DES CIRQUES ET ACTIVITES ASSIMILEES SUR LA COMMUNE D'ANNECY

Contexte :

L'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 a introduit de nouvelles règles pour la délivrance de certains titres d'occupation du domaine public depuis le 1^{er} juillet 2017, notamment la sélection préalable entre les candidats potentiels, pour les demandes d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Dans la mesure où la commune d'Annecy propose 5 emplacements dédiés à l'installation de cirques et activités assimilées chaque année, le présent document a pour objet de préciser les modalités de sélection des candidatures.

Conditions d'accueil :

L'accueil des cirques et activités assimilées se fait :

Lieux d'implantation	Contraintes	Surface	Éléments techniques
Place des Romains	Disponibilité limitée : Parking dédié au stationnement payant (horodateur et abonnement) Site d'implantation de la fête foraine de la Saint André de fin novembre à mi-décembre En raison du marché hebdomadaire du mardi, la disponibilité est du mercredi matin au dimanche soir	8 000 m ²	- Parcelle en enrobé (émulsion) - Piquetage possible - 3 bornes d'arrosage - coffrets de raccordement électrique disponibles en fonction de la puissance demandée. Si trop grosse puissance, s'adresser directement auprès d'un fournisseur
Carrière des Haras	Disponibilité limitée : Site en cours de reconversion (projet d'aménagement en cours) Saison culturelle de mars à octobre puis fermeture annuelle du site L'implantation ne peut intervenir qu'en fin de saison culturelle	4 000 m ²	- Parcelle en stabilisé - Demande de branchement électrique à la charge de l'organisateur - Branchement en eau disponible - Accès difficile pour véhicules lourds
Parking Belle Étoile	Parking dédié à l'accueil des usagers du lac en période touristique	3 500 m ²	- Parcelle en enrobé - Piquetage interdit - 1 borne d'arrosage

	Site d'implantation (habitations) de la fête foraine de la Saint André de fin novembre à mi-décembre		- 2 coffrets de raccordement électrique
Place de l'Aube	Site d'implantation de la fête foraine de Seynod (octobre) et du marché hebdomadaire du mercredi	650 m ²	- Parcelle en enrobé - 1 borne d'arrosage - 1 coffret de raccordement électrique - Piquetage interdit
Parking des tennis couverts (Meythet)	Parking dédié aux usagers des terrains de foot et des tennis Disponibilité limitée en période de manifestations sportives	400 m ²	- Parcelle de 400 m ² en enrobé - Piquetage interdit - pas d'alimentation électrique - groupe électrogène autorisé

Une DICT est obligatoire pour toute implantation d'un cirque ou activités assimilées. Celle-ci sera à transmettre au préalable à la Ville.

Formulation des candidatures

L'organisateur souhaitant bénéficier d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, devra adresser à la commune un [formulaire de demande](#) accompagné des pièces justificatives, avant le 30 septembre de l'année N-1 (année précédant celle au cours de laquelle les représentations sont organisées).

Dans l'hypothèse où des emplacements demeureraient disponible la commune se réserve le droit d'examiner toutes autres demandes reçues postérieurement à la date limite, à condition qu'elle ait été formalisée :

- au moins 3 mois avant la première date de représentation pour les terrains d'une superficie inférieure ou égale à 3 500m²
- au moins 6 mois avant la première date de représentation pour les terrains d'une superficie supérieure à 3 500m² au regard de la complexité des installations sur ces sites

Après réception des demandes, elles seront analysées par la commune qui opérera sa sélection en veillant, notamment :

- A l'adéquation du projet avec le calendrier des manifestations sur la commune,
- A la capacité d'accueil du terrain,
- Aux conditions de sécurité du spectacle,
- Au strict respect du droit applicable aux animaux du cirque ; la commune d'Annecy étant particulièrement attentive à la condition animale.
- Aux antécédents du cirque

Contact : Direction Gestion Économique du Domaine Public
commerce@ville-annecy.fr
04 50 33 87 96